

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2011

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012**  
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par  
M. Door, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales  
pour l'assurance maladie et les accidents du travail

-----  
**ARTICLE 53 QUATER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article a pour objet de demander un rapport sur l'évolution des tableaux de maladies professionnelles et sur les conditions d'accès au système de reconnaissance des maladies professionnelles.

Les informations relatives à ces sujets sont déjà nombreuses et il n'est donc pas opportun de multiplier à l'excès les demandes de rapport au Parlement.